Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220512-DEL20220512-DE

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

COMMUNAUTE DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

Délibération n° **DEL2022_05_12**
Intitulé : **EXTENSION DE SERVICE ET GRATUITE EXCEPTIONNELLE DU SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN VIKIBUS POUR LES 20 ANS D'YVETOT NORMANDIE**
Mobilité - - Mobilité

*

L'an deux mille vingt-deux, le douze mai, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 6 mai 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 6 mai 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 36 Représentés : 8

Présents :
Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean-Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gérard LEGAY, Madame Régine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michaël DODELIN, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BLY, Monsieur Gilles COTTEY, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herléane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Monsieur Jean-Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Madame Charlotte MASSET, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN, Madame Françoise BLONDEL, Madame Catherine MAILLOT

Absents :
Madame Marie-Claude HERANVAL, Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :
Monsieur Claude BELLIN donne pouvoir à Monsieur Gérard CHARASSIER, Madame Françoise DENIAU donne pouvoir à Madame Virginie BLANDIN, Madame Stéphanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Madame Céline DAMBRY donne pouvoir à Monsieur Eric CARPENTIER,

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220512-DEL20220512-DE

Monsieur Jean-Marc DOUCET donne pouvoir à Madame Sandrine NORDET, Madame Josiane GILLE donne pouvoir à Monsieur Gilles COTTEY, Monsieur Emile CANU donne pouvoir à Monsieur Francis ALABERT, Madame Catherine DUCHESNE donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS

Administration:
Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, M. Romain LEFEVRE, M. Mick LEROY

Monsieur Eric CARPENTIER est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Eric RENEE soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

La Communauté de Communes Yvetot Normandie fête ses 20 ans d'existence en 2022.

Pour cette occasion, un moment festif à destination des habitants et des usagers est organisé sur la semaine du samedi 11 au mardi 21 juin. Il se fera le relai des concerts liés à la fête de la musique.

L'ensemble des animations se déroulera sur les différents équipements d'Yvetot Normandie ou des communes (chemins de randonnées dans 5 communes, établissements culturels et esplanade culturelle, bâtiments rue de la brème et rue de l'industrie, marché d'Yvetot, concerts dans les communes).

Lors du mercredi 15 juin, plusieurs animations auront lieu et seront accessibles soit sur le marché le matin, soit l'après-midi sur réservation dans nos équipements. Afin de faire découvrir la compétence mobilité aux habitants du territoire, il est proposé d'expérimenter un service de transport à la demande :
- d'une part en créant un service de Transport à la Demande éphémère de nos communes rurales vers Yvetot, un aller-retour le matin et un aller-retour l'après-midi, sur réservation,
- d'autre part d'étendre le service Vikibus (sur Yvetot et Sainte-Marie-des-Champs) pour les animations de l'après-midi sous la formule de Transport A la Demande sur réservation. Lors de la réservation de l'activité, les participants auront la possibilité de choisir s'ils souhaitent ou non bénéficier de ce service pour se rendre à l'animation. Ils auront ensuite la possibilité de choisir un point d'arrêt existant du réseau Vikibus pour se rendre sur le site de l'activité.
Ces services seront gratuits pour les participants.

Pour ce qui concerne le TAD des communes rurales, un véhicules 7 places sera réservé avec chauffeur pour réaliser les navettes. Le coût calculé sur 8h de conduite et kilométrage sera d'environ 250€TTC (tarifs véhicules légers).

Pour ce qui concerne l'extension du service Vikibus de l'après-midi, un véhicule et un conducteur seront mobilisés pour l'après-midi (13h à 18h). Le coût de l'expérimentation sera intégralement pris en charge par la Communauté de Communes. La prestation intègre la partie évènementielle du

Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220512-DEL20220512-DE

marché avec le transporteur Cars Hangard, pour un tarif horaire de 38€ HT soit un coût total estimé à 365€ TTC.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Communautaire portant transfert de la compétence mobilité à l'intercommunalité en date du 26 janvier 2021,
Vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 2021 portant prise de compétence d'organisation de la mobilité par la Communauté de Communes Yvetot Normandie à compter du 1er juillet 2021,
Considérant le rapport présenté,
considérant que le projet
A reçu un avis favorable en Bureau du 03/05/2022

Article 1er – De valider l'expérimentation du transport à la demande tel qu'exposé ci-dessus

Article 2 - D'autoriser l'extension du service du Transport en Commun Vikibus par la mise en place d'une expérimentation de Transport A la Demande (TAD) depuis les points d'arrêt du réseau Vikibus jusqu'aux sites d'animation le mercredi 15 juin après-midi de 13h à 18h.

Article 2 - D'instaurer la gratuité sur ce service de Transport A la Demande.

Article 3 - De prendre acte que la recette de ce service sera nulle.

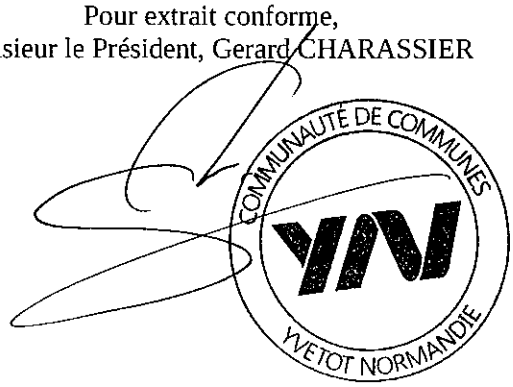
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 18/05/2022
Reçu en préfecture le 18/05/2022
Affiché le
ID : 076-247600620-20220512-DEL20220512-DE